



Holding Deslous-Paoli

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 01/03/2024

Le 01/03/2024, à 11h, Adrien Deslous-Paoli, associé unique et gérant de la société HOLDING DESLOUS-PAOLI demeurant 3, rue Masaryk, 69009 Lyon, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social, modification des mandataires et modification des statuts ;
- Pouvoir aux fins d'accomplir les formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL, MODIFICATION DES MANDATAIRES ET MODIFICATION DES STATUTS

Deslous-Paoli Adrien, associé unique, décide de transférer le siège social, à compter du 01/03/2023 au : 23/25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS.

- La première page des statuts est donc modifiée comme suit :

« **Siège Social :**
23/25 rue Jean-Jacques Rousseau,
75001 PARIS »

- Et l'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 4 : **Siège social**

Le siège social est fixé au 23/25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 PARIS »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

De plus, Deslous-Paoli Adrien, associé unique, décide de transférer son adresse personnelle, à compter du 01/03/2023 au : 3 rue Masaryk, 69009 LYON.

- La seconde page des statuts est donc modifiée comme suit :

« **Le soussigné :**

M. DESLOUS-PAOLI Adrien,
Demeurant au 3, rue Masaryk, 69009 Lyon
Né le 22/10/1990 à Lyon, de nationalité française, célibataire »

H DP

Holding Deslous-Paoli

DEUXIEME DECISION - POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

Fait à Paris, le 01/03/2024

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.